



FSU Guadeloupe
BP 46
97152 Pointe-à-Pitre CEDEX
fsu971@fsu.fr
0690 333 662

Les Abymes, le mardi 4 janvier 2022

À
Madame la Rectrice de l'académie de la Guadeloupe

Objet : Protection des personnels et situation sanitaire suite au variant *Omicron*

Madame la Rectrice,

Le lundi 27 décembre, le Premier ministre et le ministre de la Santé et de la solidarité ont détaillé un ensemble de mesures sanitaires, dans le contexte de la nouvelle vague pandémique et de la propagation du variant *Omicron*.

Comme vous le savez, la couverture vaccinale de notre territoire est trop faible et ce nouveau variant, beaucoup plus transmissible que les précédents, risque de causer un raz de marée de cas mais aussi et surtout une saturation des hôpitaux.

Si vous souhaitez éviter que la situation sanitaire dégénère comme nous l'avons connu avant la rentrée de septembre, il vous appartient donc de trouver les moyens importants pour que les gestes barrières soient renforcés.

Les premières demandes de nos organisations syndicales sont :

- Une dotation en masques chirurgicaux et masques FFP2 doit être faite en nombre suffisant pour l'ensemble des personnels et des élèves.
- D'équiper tous les établissements scolaires de capteurs de CO2 afin de déterminer la fréquence d'aération nécessaire de chaque salle de classe en particulier des salles climatisées. Le CO2 étant un bon marqueur de l'état de confinement et par conséquent du risque de contamination par aérosols. La recommandation de capteurs de CO2 fait partie du protocole sanitaire depuis juillet 2021.
- Dans les salles dans lesquelles la ventilation est insuffisante, installer des dispositifs renouvellement de la qualité de l'air (VMC, climatisations avec filtre HEPA ...).
- La mise à disposition d'autotests pour les personnels.
- Une politique de tests intenses des communautés des établissements scolaires. Vous savez qu'à Lyon, un protocole impliquant deux tests par semaine des élèves a permis de réduire de 90% le nombre de jours de classe perdus.

Madame la Rectrice, comme vous, le SNES-FSU Guadeloupe, le SNEP-FSU Guadeloupe ainsi que la FSU Guadeloupe veulent maintenir les établissements scolaires ouverts mais pas au pris de la santé des élèves, des personnels et de la population guadeloupéenne.

Madame la Rectrice, vous êtes, en tant qu'employeur, responsable de la santé de la sécurité des personnes, c'est pourquoi le SNES-FSU Guadeloupe, le SNEP-FSU Guadeloupe et la FSU Guadeloupe exigent des mesures de protection et de prévention pour protéger au mieux élèves et personnels.

Veillez croire, Madame la Rectrice, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour la FSU Guadeloupe
Eddy SEGUR
Secrétaire Général